



Au sujet du dossier auto ecole

Par **nini82**, le **26/01/2010** à **15:17**

Bonjour,

je voulais avoir vos avis sur mon histoire suivante:Voilà il y a 9 ans presque 10, que j'ai passé mon code, puis débutée des heures de conduites, malheureusement, je n'ai pas pu continuer mes leçons de conduites pour des soucis de finances! j'ai bien eu mon code, j' sais que maintenant il n'est plus valide depuis très longtemps. J'ai quitté l'auto ecole et une grosse erreur de ma part c'est je n'ai pas régler la totalité de mes heures effectuées, et du côté de l'auto ecole je n'ai eu aucune lettres de relance, aucune nouvelles, jamais. bref, là je voudrais me relancer à passer mon code... mais dans une autre auto ecole, mais ces derniers m'ont demandé si j'avais déjà un dossier ailleurs, et me demande mon dossier, j'ai écrit plusieurs lettres à l'auto ecole en question pour qu'il me renvoie le dossier, mais aucune nouvelle.

Est ce que vous pensez qu'au bout d'un certain nombre d'année, le dossier est n'est plus valable, je sais que lorsque je vais me renseigner dans une auto-école pour retirer un dossier, on me demande si j'ai déjà été inscrite ailleurs, mais le problème en est ainsi! Est ce que la préfecture on le dossier?? Est ce que passé un certain nombre d'année, ils n'auraient aucune trace du dossier (Archivé).

j'espère que je me suis bien faite comprendre, merci beaucoup de m'aider. merci pour vos réponses.